Déclaration œcuménique sur la

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

En réponse à l'*Appel à l'action n*° 48 de la Commission de vérité et réconciliation Le 30 mars 2016

La Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) a publié 94 Appels à l'action en juin 2015 « pour réparer le triste héritage des pensionnats indiens et faire progresser la démarche de réconciliation canadienne ». Les Appels à l'action proposent de multiples pistes pour combattre et surmonter plus d'un siècle de discrimination et d'agressions systémiques dans le système des pensionnats indiens et instaurer une relation transformée entre les Autochtones et les non-Autochtones.

Le gouvernement du Canada agissait au nom de tous les Canadiens et Canadiennes quand il a créé le système des pensionnats indiens. Des Églises et des communautés religieuses ont dirigé ces écoles financées par le gouvernement fédéral comme élément d'une politique nationale d'assimilation s'étendant sur 160 ans. La CVR a décrit le résultat de cette politique comme un génocide culturel.

Les Églises parties à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens ont accueilli les Appels à l'action et promis de travailler sur leur base. D'autres Églises, communautés de foi et organisations œcuméniques ont également signifié leur intention de le faire. En plus des nombreuses déclarations publiées par les Églises et d'autres groupes religieux en réponse à l'Appel à l'action n° 48, nous, soussignés, nous engageons conjointement à l'égard de l'Appel à l'action n° 48 et à mettre en œuvre les principes, normes et standards de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* comme cadre de réconciliation.

La *Déclaration des Nations Unies* est un instrument international de droits humains adopté par l'Assemblée générale de l'ONU le 13 septembre 2007. Elle énonce les droits humains individuels et collectifs inhérents ou préexistants des peuples autochtones. Elle ne crée pas de nouveaux droits. Elle offre un cadre pour réaliser la justice et la réconciliation, appliquant les standards existants en matière de droits humains aux circonstances historiques, culturelles et sociales particulières des peuples autochtones. Les droits affirmés dans la *Déclaration des Nations Unies* constituent les normes minimales pour la survie, la dignité, la sécurité et le bienêtre des peuples autochtones partout dans le monde.

Dans un sommaire de son rapport final, la CVR souligne que « les Canadiennes et les Canadiens doivent faire plus que juste parler de réconciliation; nous devons apprendre à pratiquer la réconciliation dans nos vies quotidiennes – en nous-mêmes et dans nos familles, et dans nos collectivités, gouvernements, lieux de culte, écoles et lieux de travail. »

Les colons venus au Canada ont bénéficié, directement ou indirectement, de l'occupation et de l'usurpation des terres et des ressources des Autochtones. Mais les peuples autochtones ont connu appauvrissement, oppression, dépossession de leurs terres et destruction de leurs cultures et de leurs pratiques spirituelles. Il faut identifier les causes profondes de cet appauvrissement et de cette oppression toujours en cours des peuples autochtones doivent être nommées et, alors, nous devons avoir la volonté de corriger la situation.

La *Déclaration des Nations Unies*, qui met l'emphase sur l'autodétermination et le consentement, la protection contre la discrimination et les droits à la spiritualité, à la culture, aux terres et aux ressources, nous aide à nous attaquer aux causes profondes de cette iniquité et offre les moyens de la corriger.

L'Appel à l'action n° 48 nécessite une profonde réforme de notre relation et un changement significatif dans notre identité en tant que pays. Il requiert de nous que nous respections véritablement le droit à l'autodétermination des peuples autochtones et que nous reconnaissions et respections des relations de nation à nation fondées sur la mutualité et le respect. »

Mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies* inclut un examen de la Doctrine de la découverte, que certaines institutions religieuses ont répudiée. Nous reconnaissons que cette doctrine a eu et continue d'avoir des conséquences dévastatrices pour les peuples autochtones partout dans le monde. Toutes les doctrines de supériorité sont illégales en droit international et en droit national et immorales, et nous affirmons qu'elles ne peuvent jamais justifier l'exploitation et l'assujettissement des peuples autochtones ni la violation de leurs droits humains.

Comme Églises et organisations religieuses, nous avons reconnu nos manquements au respect des droits et de la dignité des peuples autochtones. Nous reconnaissons le tort que nous avons causé et nous nous engageons à cheminer ensemble vers la guérison et la réconciliation. Plusieurs d'entre nous sont à différentes étapes de ce cheminement : certains se sont engagés dans ces questions depuis des décennies; pour d'autres, c'est un terrain nouveau. Mais nous sommes tous déterminés à répondre à cet appel.

Nous sommes fortifiés dans ce cheminement par les populations autochtones, à la fois dans nos communautés de foi et plus généralement au Canada, qui ont choisi d'avancer avec nous. Dans ces relations, le respect et la compréhension se trouvent renforcés, et nous discernons la possibilité d'une transformation.

Nous entreprenons ce travail dans nos communautés de culte et au-delà par des initiatives éducatives. Nous appuyons les actions sociales, politiques et légales de plus en plus nombreuses qui promeuvent la *Déclaration des Nations Unies*. De même nous désirons collaborer au Canada avec les gouvernements alors qu'ils mettent progressivement en œuvre leurs engagements déclarés à appliquer la *Déclaration des Nations Unies*.

Aujourd'hui nous saisissons l'occasion que l'Appel à l'action nº 48 offre aux communautés de foi de travailler à la réconciliation et de pleinement respecter les droits humains et la dignité des peuples autochtones au Canada.

Signé par :

Armée du Salut Église anglicane du Canada Église chrétienne réformée en Amérique du Nord Église évangélique luthérienne au Canada Église presbytérienne au Canada Église unie du Canada Société religieuse des Amis (Quakers)